



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier assainissement, qui est un gros dossier conduit actuellement par l'équipe et qui vise à protéger le milieu naturel aux abords du ru de sinotte. Pour rappel, il est composé d'une réhabilitation de 57 assainissements individuels, la réfection des réseaux (Egriselles, les chapelles, Soleines), la réfection de la station d'épuration principale par la construction d'une nouvelle installation aux normes actuelles et la création d'un ensemble réseaux et station à Montallery.

Compte tenu des nombreux travaux d'assainissement sur le réseau collectif, le Conseil Municipal décide de passer la PFAC (Participation financière à l'assainissement collectif) à 1800 € par construction neuve.

Afin de financer les travaux de la réhabilitation d'assainissement collectif et la construction d'une nouvelle Station d'épuration à VENOY, le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et un Prêt Relay auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet dans le cadre de la DETR pour les réseaux et la construction d'une station d'épuration à MONTALLERY



COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

Le Conseil Municipal décide de demander des subventions auprès de la Communauté de l'Auxerrois dans le cadre des Communes à faible potentiel fiscal pour la réfection des sols à l'école de VENOY ainsi que pour la fin des travaux du lavoir de Montallery.

ACHAT DE TERRAIN

Dans un souci de clarification des accès de riverains et d'entretien, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de trois parcelles au Petit Bois Egriselles à VENOY.
Le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles AC 46 AC 64 et AC 65 pour un euro symbolique.

TRAVAUX

D'accepter le devis du SDEY pour la dissimulation des réseaux (EP, BT, RT) rue de Laborde.

Le Conseil municipal décide d'accepter la convention avec Orange concernant les cablages de la rue de Laborde.

Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération, sur les travaux du SDEY sur l'ensemble du territoire de la commune de Venoy.

Le Conseil municipal décide de mettre à jour la délibération de mutualisation de la régie communale avec les communes de Quenne, Augy, Bleigny le Carreau, Villeneuve St Salves et Montigny la Resle.

URBANISME

Suite au nouveau logiciel ADS-SIG mis en place au 1^{er} janvier 2019, le Conseil Municipal décide d'accepter que Monsieur le Maire signe avec La Commune de Monéteau, la convention modifiée.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat d'accroissement d'un agent à 23/35^{ème} du 1^{er} mai au 31 octobre 2019 et la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe à 24/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2019.

DIVERS

Suite à la demande de subvention du Directeur du Lycée de La Brosse, pour la participation au Trophée Nationale des Lycées Agricoles, le Conseil Municipal décide de verser à l'EPLA Terres de l'Yonne La Brosse une subvention de 500 €.